

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 2 février 2024 Le 12 février 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Étaient présents :
 Le 15 février 2024

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, FERY, HOCHET,
 LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE
 MASSON, LESUEUR, MORTREUX, RICHEL, SAINT-
 MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 26

Absents :

Madame	ASSELINÉ	(excusée pouvoir à V.BARNAUD)
Madame	DAUSSE	
Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à JM.LESUEUR)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à L.COLLET)

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.

Après examen des comptes de gestion dressés par Ingrid DEBLEDS Conseillère aux Décideurs locaux à la Direction Générale des Finances Publiques, comprenant la balance générale des comptes de l'exercice 2023 tant pour les opérations de fonctionnement que pour celles d'investissement,

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations et réserves éventuelles au vu notamment des comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

Les écritures du comptable étant conformes à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal déclare qu'il n'a aucune observation à formuler et que le compte de gestion de l'exercice 2023 n'appelle aucune réserve de sa part.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240212-20240101-DE Date de télétransmission : 20/02/2024 Date de réception préfecture : 20/02/2024

.../...

Le compte de gestion 2023 est approuvé par 20 voix pour et 6 abstentions (Mesdames *BENKHADDA*, *COLLET*, *LOUBET*, Messieurs *BOUFFARD*, *LEBOURGEOIS*, et *MORAND*)

Date de publication : le 15 février 2024
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 15 février 2024

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20240212-20240101-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024